

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MENTHONNEX-EN-BORNES

DU 3 JUIN 2024

Le trois juin deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11

Nombre de Conseillers Municipaux excusés : 4

Nombre de Conseillers Municipaux représentés : 4

Date de convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage :

Etaient présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY , Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW

Excusés : Mme et MM. Olivier CHAMOT, Christian LEOTY, Jocelyne YAKOVLEFF, François RAGAZZONI

Pouvoirs : M. Olivier CHAMOT à M. Emmanuel TISSOT
M. Christian LEOTY à M. Sébastien PACCARD
Mme Jocelyne YAKOVLEFF à M. Christophe BALMIER
M. François RAGAZZONI à Mme Karen DA COSTA

Secrétaire de séance : M. Sébastien PACCARD assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie.

Assistaient également à la réunion :

- M. Gilles DESMONTAIS et Mme Aurore GOYON de la société TER'ALPA (promoteur du Clos Boret)
- M. Maurice SUBLET, correspondant du Dauphiné Libéré.

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire ou les adjoints :

- autorisations d'urbanisme :

* **Permis de construire** :

- SCI V3M représentée par M. Yann MARCHAND pour la construction de 2 logements accolés au Clos Bonier.

* **Déclaration Préalable de Travaux**

- M. Mme BALMIER Christophe, 822 route de La Rippaz pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- Mme BALDOCK Hilary, 719 Route de Chez Les Maitres pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- M. GOURDON Emmanuel, 1477 Route des Bornes pour la construction d'un abri de jardin avec appentis ouvert.
- M. PERRETON Stéphane, 167 Allée du Clos Bellevue pour la construction d'une pergola.
- M. Mme LEVET Didier et Fabienne, 327 Chemin de Chez Labrisée pour la modification des façades et aménagements extérieurs de la maison Dubouchet.
- M. CHARDON Mickaël et Mme HERBEZ Marine, 356 Chemin de Chez Tracafond pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- M. PICQUET Corentin et Mme BOUESNARD Aude, 703 Route des Margolliets pour la réfection de la toiture avec remplacement des vélux.
- M. Mme NOEL Yannick et Lyna, 1757 Route du Murger pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture

1- Acquisition de la maison BORET et modification du projet immobilier du Clos Boret

M. le Maire accueille M. Gilles DESMONTAIS et son assistante de la société TER'ALPA venus présenter l'évolution du projet immobilier du Clos Boret et confirmer la promesse de vente de l'ancienne bâtisse à la commune au prix de 250.000 €, à charge pour elle, d'assumer la réalisation des 4 logements aidés.

Au vu de l'avis des services « du domaine » et compte tenu de l'emplacement stratégique de ce bâtiment situé sur la place du village, le conseil municipal, unanime, valide ce projet d'acquisition et charge le maire de régulariser la transaction auprès de Maître Etcharry, office notarial de Cruseilles.

2 – Aménagement de la maison BRAND

L'assemblée est informée des négociations avec la SA Mont-Blanc pour un projet d'aménagement mixte de la maison BRAND au chef-lieu.

Une visite de logements inclusifs, réalisés par ce bailleur social à Loisin, est programmée pour le lundi 15 juillet à 17 H. L'ensemble des élus y seront conviés.

3 – Lancement d'une étude de faisabilité urbaine et paysagère pour le réaménagement des espaces publics du centre bourg

Compte tenu des dernières acquisitions immobilières réalisées par la commune sur le chef-lieu et de leurs perspectives d'aménagement et afin de pouvoir bénéficier des aides du Département dans le cadre du plan ruralité, il est décidé, à l'unanimité, de faire appel à un bureau spécialisé pour réaliser une étude de faisabilité urbaine et paysagère pour le réaménagement des espaces publics du bourg-centre.

L'assemblée, après en avoir délibéré, charge le Maire de valider la proposition du cabinet ALP-VRD en co-traitance avec l'Atelier des Cairns pour un montant de 16.500€.

4 – Renforcement du droit de préemption urbain sur le chef-lieu

Monsieur le Maire et Mme Karen DA COSTA rappellent que, suite à un arrêté préfectoral du 6 juillet 2018, une zone d'aménagement différé dite « ZAD du Chef-lieu » avait été instituée jusqu'en 2024. Elle avait pour but de permettre la mise en

œuvre d'une politique locale de l'habitat et de constituer des réserves foncières en vue de permettre une urbanisation maîtrisée et cohérente du chef-lieu.

La ZAD arrivant à échéance, il se révèle nécessaire, notamment, au regard de l'intérêt que peut avoir la collectivité à préempter certains biens se trouvant sous la réglementation de l'article L.2111-4 du code de l'urbanisme, ceci dans le but de poursuivre et renforcer les actions et les opérations d'aménagement que la commune souhaite programmer.

Il apparaît alors que l'instauration du DPU renforcé permet à la collectivité de mieux maîtriser son foncier, en intervenant entre autres sur les aliénations des biens soumis au régime de la copropriété ou celles des immeubles bâtis pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement.

En effet, les secteurs définis comme étant couverts par le DPU renforcé évoluent rapidement en termes de propriété.

Pour ces raisons, il est proposé d'instituer un droit de préemption renforcé, en lieu et place, du périmètre de la ZAD du chef-lieu.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce droit de préemption urbain renforcé.

5 – Recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA)

M. le Maire informe l'assemblée que l'Etat permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier d'une aide de 20.000 € pour l'embauche, à temps partiel, de jeunes diplômés pour une mission d'ingénierie de 12 à 18 mois maximum.

Compte tenu des multiples projets de la commune et de la montée en charge des tâches administratives, il est décidé de faire appel à ce type de contrat à durée déterminée.

M. le Maire indique que ce VTA pourrait, notamment, être chargé de constituer et suivre les dossiers de subventions. Une demande sera déposée auprès du Préfet pour validation. Avis favorable du conseil municipal.

6- Divers

- Il est proposé l'installation d'un panneau d'affichage lumineux au centre du village (près de la boulangerie) pour diffuser les informations communales. C'est un investissement d'environ 11.000 € HT. L'assemblée donne un accord de principe mais il est décidé d'affiner l'offre et d'intégrer cette installation dans le cadre des travaux d'aménagement de la place publique.

- Suite à un affaissement de terrain, le chemin communal des Petits-Pierres à Chez Péguin, est devenu impraticable... Il est décidé de mettre en demeure les propriétaires riverains concernés par l'éboulement pour remettre en état la voirie.

- Organisation du planning de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

- Manifestations :

* Jeudi 13 juin à 18H : assemblée générale de l'ADMR à la salle polyvalente, Olivier CHAMOT sera chargé de représenter la commune et d'offrir le vin d'honneur.

* Samedi 22 juin : déroulement du rallye automobile des Bornes, c'est Emmanuel TISSOT qui est l'interlocuteur.

* Vendredi 22 juin : Fête de fin d'année des écoles qui se déroulera à Villy-le-Bouveret. Le maire représentera la commune.

* 10 et 11 août : Fête au village organisée par le comité des fêtes (Balmier, Ragazzoni, Tissot) sont parties prenantes.

La séance est levée à 22 H 00

Secrétaire de séance
Sébastien PACCARD

Le Maire,
Guy DEMOLIS

Délibérations prises lors de la séance

- Acquisition immobilière au chef-lieu
- renforcement du Droit de Préemption Urbain